

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 25 mars 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-08

Objet de la délibération :

COMMUNE DE MONTROND LES

BAINS- AVENUE DES SOURCES -

APPROBATION DE LA

CONVENTION DE DELEGATION

POUR LA REALISATION DE

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Eaux Usées et Eaux

Pluviales

Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

- ☐ Sous Préfecture -----
☐ Trésorerie de Feurs -----
☐ Commune de Montrond les Bains



INTERET COMMUN

OBJET : COMMUNE DE MONTROND LES BAINS- AVENUE DES SOURCES - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES

Monsieur le Président explique que la commune de Montrond les Bains souhaitent réaliser des travaux conjoints Eaux Usées/Eaux pluviales Avenue des Sources, de l'Ilot Poularde.

Il est précisé que la commune de Montrond les Bains est chargée de faire réaliser ces travaux et que ceux-ci sont répartis sur la base de 50% pour chacun des membres du groupement.

Le montant des travaux s'élevant à 27 907.80 € HT, le montant pour le SIVAP est fixé à 13 953.75 € Ht pour la part assainissement eaux usées.

Il est donc proposé aux membres du comité syndical de valider la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, telle que présentée.

Les élus doivent autoriser M le Président à signer cette convention de délégation.

Oui et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Acceptent la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux sur les réseaux humide sur la commune de Montrond les Bains, Avenue des Sources,
- ✚
- ✚ Approuvent les termes de la convention administrative pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, telle qu'annexée,
- ✚ Autorisent Monsieur Président à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Secrétaire de séance,
Pascal BERGER